

Route des Crêtes, 63
B-5170 Profondeville
N° entreprise : 463 195 190
<http://www.lebeauvallon.be>

ASBL Comité de Quartier du Beau Vallon de Profondeville

**Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 13/02/2007**

Le mardi 13/02/2007, à la Maison Communale de Profondeville, chaussée de Dinant, 2 à 5170 Profondeville, s'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire des membres effectifs du *Comité de Quartier du Beau Vallon de Profondeville*, association sans but lucratif.

La séance est ouverte à 20h15.

Le secrétariat de la présente Assemblée Générale est assuré par Monsieur Dominique THOMAS, administrateur et trésorier de l'*ASBL Comité de Quartier du Beau Vallon*.

Liste des présences :

- Les membres et administrateurs suivants : Eric Goussens, Dominique Thomas, Benoit Grandjean, Georges Plichon, Roland De Vleminck, Guillaume Brygo, Marie Béatrice Burguière, Rudi Simon, Annick Winand sont présents en personne.
- L'administrateur suivant : Bernard Detrembleur est représenté par Monsieur Dominique Thomas en vertu d'une procuration sous seing privé conformément à l'article 16 des statuts.
- Les membres et administrateurs suivants : Ludovic Bernard, Pascal Marq, André Grolet, Julie Scravatte, Stéphane Staelens et André Caussin sont absents.

Ordre du jour :

Toutes les personnes présentes marquent leur accord unanime sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Désignation du président de l'assemblée générale.
2. Approbation des budgets et comptes.
3. Décharge à octroyer aux administrateurs et aux commissaires.
4. Nomination des commissaires aux comptes.
5. Nomination et démission des membres.
6. Nomination et démission des administrateurs.
7. Constitution du bureau.
8. Délégués de rue.
9. Divers.
10. Tour de table.
11. Date de la prochaine réunion.

Route des Crêtes, 63
B-5170 Profondeville
N° entreprise : 463 195 190
<http://www.lebeauvallon.be>

Légitimité de l'Assemblée Générale :

Monsieur Roger Wavreil, habitant de l'Allée des Renards, signale que les toutes-boîtes annonçant la tenue de la présente Assemblée Générale n'est pas parvenu à certaines habitations de ladite rue. Le président exprime son regret.

Cependant, conformément à l'article 15 des statuts, les membres effectifs ont été valablement convoqués à la présente Assemblée Générale et par conséquent l'Assemblée Générale constate, après détermination des quorums légaux requis de présence et de vote, qu'elle est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et statuer sur les points à l'ordre du jour.

Résolutions :

1. Désignation du président et du secrétaire de assemblée générale.

Conformément à l'article 12 des statuts, l'Assemblée Générale désigne Monsieur Roland De Vlémink comme président de cette Assemblée Générale.

Décision : unanimité.

2. Approbation des budgets et comptes.

Le président lit le rapport du commissaire aux comptes chargé de leur vérification conformément à l'article 33 des statuts.

Le commissaire aux comptes a constaté que les comptes ont été tenus conformément aux obligations légales relatives aux ASBL de faible importance et propose à l'Assemblée Générale d'accepter les comptes en l'état.

Conformément à l'article 13 des statuts, l'Assemblée Générale accepte en l'état les budgets et comptes 2006.

Décision : unanimité.

3. Décharge à octroyer aux administrateurs et aux commissaires.

Conformément à l'article 13 des statuts, l'Assemblée Générale octroie à l'unanimité la décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Décision : unanimité.

Route des Crêtes, 63
B-5170 Profondeville
N° entreprise : 463 195 190
<http://www.lebeauvallon.be>

4. Nomination des commissaires aux comptes.

Conformément à l'article 33 des statuts, l'Assemblée Générale désigne Monsieur Dany Detrembleur, comme commissaire aux comptes 2007 et le charge de procéder en janvier 2008 à leur vérification.

Décision : unanimité.

5. Nomination et démission des membres.

L'Assemblée Générale prend acte des démissions d'André Caussin et de Pascal Marq en leur qualité de membres effectifs conformément à l'article 9 des statuts.

Sur proposition collégiale de l'actuelle Assemblée Générale (articles 5 et 6 des statuts), le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité la nomination de Damien Raison, Didier Begon, Samantha Kean, Stéphane Metzler, Angie Gustin, Angelo De Rosa, Dominique Jacqmin, Geoffrey Lallemand, Philippe Clinet, Dominique Desenfans, Fabrice Leturcq et Hervé Lambot en qualité de membres effectifs.

Décision : unanimité.

6. Nomination et démission des administrateurs.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission d'André Caussin en sa qualité d'administrateur et par conséquent de vice-président du Conseil d'Administration.

A la suite de cette démission et conformément à l'article 22 des statuts, l'Assemblée Générale décide de recomposer le Conseil d'Administration et nomme à l'unanimité parmi ses membres pour une nouvelle période de cinq ans Benoît Grandjean en qualité d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide, en outre, de prolonger pour une nouvelle période de cinq ans les mandats d'administrateurs de Georges Plichon, Eric Goussens, Bernard Detrembleur, Rudi Simon, Roland De Vlémink et Dominique Thomas.

Décision : unanimité.

7. Constitution du bureau

Le Conseil d'Administration prend acte des démissions d'André Caussin en sa qualité de vice-président et de Roland De Vlémink en sa qualité de président.

Route des Crêtes, 63
B-5170 Profondeville
N° entreprise : 463 195 190
<http://www.lebeauvallon.be>

A la suite de ces démissions et conformément à l'article 24 des statuts, le nouveau Conseil d'Administration décide de réattribuer les différents mandats et désigne à l'unanimité Dominique Thomas en qualité de président, Rudi Simon en qualité de vice-président et Roland De Vlémink en qualité de trésorier.

Le nouveau Conseil d'Administration maintient Bernard Detrembleur en sa qualité de secrétaire et Georges Plichon et Eric Goussens en leur qualité d'administrateurs et accueille Benoît Grandjean en sa qualité de nouvel administrateur.

Le Conseil d'Administration désigne Annick Winand en sa qualité de membre effectif « back-up » du trésorier et Angie Gustin en sa qualité de membre effectif « back-up » du secrétaire.

Décision : unanimité.

8. Délégués de rue

Sur proposition de l'Assemblée Générale, le nouveau Conseil d'Administration accepte à l'unanimité la nomination parmi les membres effectifs aux postes de délégués de rue :

- Geoffrey Lallemand pour le Clos des Perdrix,
- Guillaume Brygo pour la Fosse-aux-Chats,
- Samantha Kean et Philippe Clinet pour la Route des Crêtes,
- Stéphane Metzler pour le Chemin du Bois.

Le nouveau Conseil d'Administration maintient en leur qualité de délégués de rue :

- Rudi Simon pour l'Allée des Ramiers,
- Marie-Béatrice pour la Rue du Beau Marche,
- Georges Plichon pour la Rue du Plateau,
- Ludovic Bernard pour l'Allée des Renards.

Décision : unanimité.

9. Divers

1. Conseils consultatifs : le nouveau Conseil d'Administration accepte les candidatures suivantes pour :
 - a. Culture : Rudi Simon
 - b. Sécurité-mobilité : Dominique Thomas
 - c. Accueil et activités extra-scolaires : Angie Gustin
 - d. CCAT : Benoît Grandjean

Route des Crêtes, 63
B-5170 Profondeville
N° entreprise : 463 195 190
<http://www.lebeauvallon.be>

2. Souper annuel : le nouveau Conseil d'Administration accepte la proposition de Georges Plichon d'organiser le souper annuel du comité au Café de la Gare de Profondeville. Dates proposées et à confirmer : 21/04 ou 28/04. PAF : 40€.
3. Jour des réunions : le nouveau Conseil d'Administration fixera les réunions du Conseil d'Administration de préférence les mardis à 20h30 à la Maison Communale – Viatour, avec envoi de la convocation idéalement un mois à l'avance.

Décision : unanimité.

10. Tour de table

1. Marie-Béatrice émet une proposition de commande groupée d'électricité. Le nouveau Conseil d'Administration accepte la mise en chantier du projet et donne mandat à Marie-Béatrice pour sa concrétisation.
2. Samantha se propose pour renforcer la cellule sponsoring. Le nouveau Conseil d'Administration mettra le sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion.
3. Angie rappelle les disponibilités limitées d'Arnaud Denoble.
4. Angelo suggère aussi des « petites sorties bistrot » au niveau du quartier. Le nouveau Conseil d'Administration met la suggestion à la foire aux idées.
5. Hervé suggère une activité sportive au Beau Vallon. Le nouveau Conseil d'Administration met la suggestion à la foire aux idées.
6. Philippe regrette le manque d'implication des habitants dans certaines activités. Philippe et Stéphane M. se proposent pour l'exploitation du site web. Le nouveau Conseil d'Administration mettra le sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion.
7. Georges suggère l'envoi d'un courrier de remerciement à Roland et André. Le nouveau Conseil d'Administration donne mandat à Rudi et Dominique pour le rédiger.
A la suite du don de 300 eur. à Perce-Neige, Georges nous informe sur les autres initiatives prises par l'institution et notamment l'organisation prochaine de la pièce « Dîner de cons » au Théâtre Royal à Namur et l'opération choco.
8. Roland propose d'organiser une session d'information sur les panneaux solaires présentés par un comité de quartier d'Assesse. Le nouveau Conseil d'Administration mettra le sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion.
9. Benoît se réjouit de l'arrivée de nouveaux membres et les rassure sur l'état d'esprit positif qui règne chez les « anciens » membres et leur réelle volonté de prendre la relève dans la coordination des activités après quelques périodes récentes de découragement.
10. Rudi remercie une dernière fois Roland et André pour leur investissement personnel durant ces 10 dernières années. Une publication générale sera diffusée dans le prochain toutes-boîtes (cf. point 10.7).

Décision : unanimité.

Route des Crêtes, 63
B-5170 Profondeville
N° entreprise : 463 195 190
<http://www.lebeauvallon.be>

11. Date de la prochaine réunion

Mardi 13 mars 2007 à 20h30 à la maison communale Viatour.

Délibérations :

Toutes les résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Clôture :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30, après lecture et approbation du présent procès-verbal, signé conformément à l'article 21 des statuts, par le nouveau président et un administrateur.

Le Vice-Président,

Le Président,

R. Simon

D. Thomas